

## Formulaire d'annonce de chien

En rappel de l'Art. 9 de la Loi sur la police des chiens. – **Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale** : a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal; b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur; c) tout changement d'adresse; d) la mort de son animal.

Données relatives au propriétaire	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Courriel :
Adresse :	Tél :
<b>Je suis déjà un détenteur de chien enregistré ?</b> <input type="checkbox"/> oui : <input type="checkbox"/> non – voir remarque ci-dessous No d'identification AMICUS : _____	
<b>Remarque</b> : Comme vous n'êtes pas encore inscrit dans la base de données AMICUS, nous effectuerons cette demande pour vous. Votre ID personnel et vos accès vous seront envoyés par courrier postal. Ce numéro obligatoire doit être communiqué à votre vétérinaire qui enregistrera votre chien dans la banque de données fédérale.	
Exonéré de l'impôt <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <b>Si oui, veuillez présenter l'attestation adéquate</b>	

Données relatives au chien	
Nom du chien :	N° de puce :
Race :	Croisé :
Sexe :	
Date d'acquisition :	
Date de naissance :	
<b>Remarque</b> : fournir en annexe du présent formulaire la copie du passeport aux pages mentionnant le nom du propriétaire et le numéro de puce de l'animal.	

Date :

Signature du propriétaire du chien:

